

naires des chemins de fer nationaux de faire classer ses expéditions sous le nouveau tarif, et on lui a répondu que la réduction ne serait mise en vigueur que le 1er septembre prochain. Ce monsieur me dit que les instruments aratoires doivent être livrés aux cultivateurs avant le mois de septembre s'ils doivent les utiliser; je demanderai donc au ministre si l'arrangement qu'il a conclu ne doit réellement entrer en vigueur que le 1er septembre.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Quand j'ai dit n'avoir pas compris mon honorable ami, ce n'était pas à cause du manque de clarté de ses explications, car il s'exprime toujours clairement, mais bien à cause du défaut d'acoustique de cette Chambre. Je me suis reporté au hansard et je saisis parfaitement ce qu'il a à l'esprit. La plupart des instruments agricoles qui se vendent cette année ont été déjà expédiés vers l'Ouest. L'arrangement devant commencer au mois de septembre a été pris après avoir consulté les chemins de fer, et je dois ajouter qu'on en a aussi parlé aux fabricants après quoi on a fixé cette date de septembre. Il est impossible de la changer maintenant et je ne crois pas que cela soit nécessaire. Les fabricants en retireront profit après le 1er septembre et, étant donné ce que j'ai dit des consignations expédiées avant cette date, je ne crois pas que cette question ait aujourd'hui beaucoup d'importance.

Voilà comment je comprends la situation. De plus, la réduction ne peut être faite que sur l'ordre de la commission des chemins de fer, et l'on a arrêté cette date comme étant le jour où l'arrangement doit prendre effet. Je crains que la question ne puisse être débattue de nouveau.

M. ROBB: Il est évident alors que les cultivateurs n'en retireront aucun avantage cette année. Je suppose que cette entente au sujet du 1er septembre a été conclue en toute justice pour ceux qui avaient déjà expédié les machines, ou le feraient durant les mois de juin, juillet et août.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Vu que la date n'est pas fixée pour plus tôt, les manufacturiers perdront jusqu'à un certain point. Mon honorable ami (M. Robb) dit que cette réduction des tarifs de chemin de fer ne profitera nullement aux cultivateurs, parce qu'elle n'aura pas d'effet avant le 1er septembre. Je prétends qu'il se trompe. Nous cherchons à diminuer le prix des instruments aratoires. Cette réduction du tarif, a-t-on dit, sera avantageuse aux cultivateurs canadiens, parce que les machines fabriquées aux États-Unis seront importées à un droit moins élevé.

La réduction des tarifs de chemins de fer a été faite dans le but de placer le manufacturier sur un aussi bon pied que son concurrent américain. L'avantage, quel qu'il soit, pour le cultivateur, ne sera pas immédiatement en raison de la diminution des tarifs de transport, mais de la réduction du droit, et si nous pouvons accorder ce dégrèvement, c'est que les tarifs des chemins de fer étant réduits, le manufacturier canadien se trouve en aussi bonne posture que son concurrent des États-Unis.

Le dégrèvement de l'impôt sera mis en vigueur le 6 juin, mais la réduction des tarifs de chemins de fer ne se fera pas avant le 1er septembre. L'honorable député de Kamouraska (M. Lapointe), qui a soulevé la question, a parlé non pas de la part des cultivateurs, mais des manufacturiers de machines agricoles. Eux seuls sont intéressés à savoir quand sera mise en vigueur cette réduction, mais le cultivateur bénéficiera du dégrèvement de l'impôt le 6 juin.

M. McMASTER: Au cours des quelques observations que j'ai faites à l'occasion du budget, j'ai fait remarquer au ministre que si la réduction des tarifs de chemins de fer ne se faisait que pour divers points d'Ontario à l'Ouest et non à l'Est, ce serait au détriment des cultivateurs que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Je vois que le percepteur des impôts hoche énergiquement la tête. Dois-je comprendre, par là, que le ministre, en collaboration avec ses conseillers, a décidé d'agir raisonnablement et équitablement à l'égard des cultivateurs de l'Est, en obtenant des chemins de fer la même réduction pour les instruments aratoires qui sont transportés des manufactures vers l'Est?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je croyais avoir bien répondu à cette question, lorsque la résolution a été discutée en comité. Mon honorable ami s'est trouvé absent de la Chambre, mais je répéterai avec plaisir mon explication pour lui. La raison qui nous a justifiés de demander une réduction des tarifs de chemins de fer, c'est que les tarifs de Chicago à l'Ouest canadien étaient plus bas que ceux des centres de concurrence dans l'Est.

Maintenant, il n'en est pas ainsi. Les tarifs de Chicago à la Nouvelle-Ecosse ne sont pas plus bas que ceux de Toronto à la Nouvelle-Ecosse. Ceux de Chicago à Regina ou Winnipeg étaient plus bas que de Toronto ou Montréal à Regina ou Winnipeg. Il ne s'agissait que de régler la situation de l'Ouest. Quant à l'Est, il y a la concurrence par eau, comme on l'a fait observer l'autre jour.